

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 018

Objet : ACHAT DE PRESTATION – Formation Comprendre les émotions et le développement du tout-petit à la lumière des neurosciences

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9, L.5211.10 et L.1617-5 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la loi n°2007-209 du 19/02/2007, relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26/12/2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la proposition financière de l'Organisme habilité « DUNOD » ;

Considérant les missions inscrites pour la CCSSO dans la Convention Globale Territoriale sur les formations professionnelles mutualisées ;

Considérant que la formation se déroulera à destination de 12 professionnels œuvrant sur le territoire ;

Considérant la prestation complète pour un montant total de 1680 € pour une durée de 7h de formation ;

DECIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter et de signer la prestation de formation « Comprendre les émotions et le développement du tout-petit à la lumière des neurosciences »
- ARTICLE 2** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 3** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ou son représentant est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Chef de Service Comptable de Senlis chargé des finances de la CCSSO (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Fait à Senlis, le **03 FEV. 2026**

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Saes. Préfecture le ;

10 FEV. 2026

*Et de la publication sur le site
internet de la CCSSO le ;*

10 FEV. 2026



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Pour toute question sur ce devis :

DUNOD EDITEUR

11 rue Paul Bert
92240 Malakoff
Tél : 01 41 23 66 00
Email : digital-learning@dunod.com

À l'attention de :

Mme DE PAULA PATRICIA

CCSSO RPE SENLIS

30 AVENUE EUGENE GAZO
60300 SENLIS France

SIRET Variable non renseignée

Malakoff, le 27 janvier 2026

DEVIS FORMATION PROFESSIONNELLE PETITE ENFANCE DUBTB-2026_5044

Ce devis a valeur de convention de formation.

Catégorie des actions concourant au développement des compétences (Code du travail, article L6313-1) : Action de formation
Modalité de réalisation des parcours pédagogiques (Code du travail, article L6313-2) : formation en présentiel.

Services inclus

- Intervention de notre formateur au sein de votre établissement **Pour une journée pédagogique en octobre ou novembre 2026 (hors 17/10/26 au 02/11/2026) pour 8 personnes.**
- Programme, intervenant et moyens pédagogiques : **selon annexe.**
- **Un échange préparatoire** d'une heure par téléphone ou en visioconférence entre la formatrice et le commanditaire -1 mois au plus tard avant le jour de la formation- est prévu **pour adapter le programme aux objectifs opérationnels de la formation et préparer l'organisation de la journée.** Tout besoin d'échange supplémentaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.



• **Détails des formations**

DUBTB-2026_5044

Parcours de formation Petite Enfance comprenant les modules suivants :	Référence	Quantité	Prix HT	Total HT
1 Journée pédagogique "Comprendre les émotions et le développement du tout-petit à la lumière des neurosciences" Durée : 7h Apprenants : Noms prénoms en attente	85721	1	1 400,00 €	1 400,00 €
Total pour 7 heures de formation				
Total H.T.				1 400,00 €
TVA 20.00%				280,00 €
Total TTC				1 680,00 €

Validité du devis : 1 mois.

Conditions de règlement : **facturation entreprise sans subrogation de paiement**

1. L'organisme de formation facture le client à l'ouverture de la formation.
2. Le client règle sa facture à l'organisme de formation à réception par chèque à l'ordre de Dunod ou par virement bancaire.
3. En cas de règlement via Chorus Pro, le bon de commande est attendu au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation.
4. En cas de demande de prise en charge auprès d'un OPCO :
 - a. Cochez **non** dans « règlement direct à l'OF »
 - b. Il est nécessaire d'intégrer la TVA à la demande de prise en charge : notre organisme de formation facture TTC.
 - c. Si sa prise en charge a été acceptée, le client pourra obtenir le remboursement de l'OPCO, à l'issue de la formation, sur présentation de sa facture acquittée et des certificats de réalisation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Si ce devis vous convient, nous vous remercions de nous le retourner signé.

Bon pour accord et exécution du devis

Date :

Signature :

Numéro de déclaration d'activité (NDA) :

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **11922225992** auprès du préfet de la région Île-de-France.

Numéro de SIRET : **31605362800152**

Nos Conditions générales de vente actualisées sur le site Dunod Formation Petite Enfance sont consultables en suivant le lien : <https://dunod-formation.com/petite-enfance/cgv/>